

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 9 août 2010, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Caroline Roberge et Micheline Darveau sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2010;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a) Réseau d'égout
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demandes d'aide financière
 - a) Fondation de la Maison Michel-Sarrazin « Croisière-bénéfice »
7. Avis de motion – Adoption règlement n° 010-082 Règlement de régie interne;
8. Résolution – Appui de la demande de monsieur Serge Lacombe, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
9. Résolution – Mandat service professionnel – Relevé topographique de la Halte routière municipale;
10. Résolution – Mandat service professionnel – Plan de réaménagement centre le Sillon;
11. Résolution – Mandat rénovation Sillon;
12. Varia;
 - a) M.R.C.
 - b) Résolution – Sur le système d'égouts contesté
 - c) Côte chemin du Quai
 - d)
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

010-059

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-060

Item 2 **Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2010.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Caroline Roberge.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

a) Réseau d'égout

Madame Lina Labbé, mairesse, informe le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

Item 4 **Correspondance.**

010-061

Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Micheline Darveau que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 82 812,03 \$ et 8 150,88 \$ pour des dépenses totales de : 90 962,91 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

010-062

a) Fondation de la Maison Michel-Sarrazin « Croisière-bénéfice »

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyée par Jacques Drolet

Et il est résolu

Que la somme de 350 \$ soit versée à la Fondation Maison Michel-Sarrazin dans le cadre de sa soirée Croisière-bénéfice du mardi 7 septembre 2010;

Que Monsieur Roger Simard conseiller au siège n° 1 soit désigné pour représenter la Municipalité à cette soirée.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 **Avis de motion – Adoption règlement n° 010-082 Règlement de régie interne.**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement n° 010-082 Règlement de régie interne.

010-063

Item 8 **Résolution – Appui de la demande de monsieur Serge Lacombe, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).**

Attendu que la Municipalité a reçu une demande le 4 août 2010 de Monsieur Serge Lacombe propriétaire du lot : 203-P pour la vente et la réunion de la parcelle cédée au lot 204-P propriété de Monsieur Alain Labbé;

Attendu que cette demande doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le potentiel agricole de la partie restante du lot 203-P demeurant propriété de Monsieur Lacombe est limité;

Attendu que l'unification projetée des deux parties de lots augmentera le potentiel agricole de la nouvelle propriété;

En conséquence

Il est proposé par Claude Beauchemin et appuyé par Roger Simard

Et

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la demande de Monsieur Serge Lacombe auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la vente et la réunion de la parcelle cédée au lot 204-P propriété de Monsieur Alain Labbé située en zone agricole.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-064

Item 9 Résolution – Mandat service professionnel – Relevé topographique de la Halte routière municipale.

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que le développement et l'aménagement du site de la Halte routière municipale s'inscrivent dans un plan de développement à long terme;

Attendu qu'un mandat pour la réalisation d'un plan de développement a été donné à la firme Option aménagement;

Attendu qu'un relevé topographique du site est nécessaire à la réalisation de ce plan;

En conséquence

Il est proposé par Claude Beauchemin, appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Qu'un mandat pour la réalisation d'un relevé topographique soit donné à la firme GéniArp pour une somme budgétaire de 2 700 \$ plus taxes;

Que cette somme soit financée à même l'enveloppe de 50 000 \$ réservée pour le site de la Halte routière par le CLD de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-065

Item 10 Résolution – Mandat service professionnel – Plan de réaménagement centre le Sillon;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal d'assurer la pérennité et le bon état du centre le Sillon;

Attendu que pour y arriver, un appel d'offres sur invitation à été lancé aux personnes suivantes :

- Jessica Sheedy
- Catherine Larivière

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues avant le 9 août 14 h, ouvertes en public à 14 h 05 et jugées conformes;

- Jessica Sheedy 13 800 \$ plus taxes
- Catherine Larivière 4 500 \$ plus taxes

En conséquence

Il est proposé par Caroline Roberge, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que le mandat de réaliser le plan de réaménagement du centre le Sillon soit confié à Catherine Larivière pour la somme de 4 500 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-066

Item 11 Résolution – Mandat rénovation Sillon.

Attendu que l'unification de trois locaux séparés dans la section commerciale du centre le Sillon apparaît souhaitable pour augmenter le potentiel locatif de l'édifice;

Attendu d'autres travaux de rénovation à réaliser dans le centre le Sillon;

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de location conditionnelle à l'unification de ces locaux;

Attendu que pour y arriver, un appel d'offres sur invitation à été lancé aux entreprises suivantes :

- Benoît Roberge entrepreneur
- Les Constructions R.C.P. inc.
- Pouliot Entreprise

Attendu qu'une seule soumission a été reçue avant le 9 août 14 h, ouverte en public à 14 h 05 et jugée conforme soit :

- Les Constructions R.C.P. inc. : 6 486 \$ plus taxes

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Caroline Roberge

Et

Il est résolu

Que le mandat de réaliser les travaux de rénovation du centre le Sillon soit confié aux Constructions R.C.P. inc. pour la somme de 6 486 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Varia**

a) MRC

b) Résolution – Sur le système d'égouts contesté

Attendu que le Conseil veut réaliser un projet d'égout contesté tel que proposé, qu'il rejette un moratoire, une pétition de 170 signataires, s'oppose à l'idée d'étudier et de discuter d'autres alternatives possibles déposées;

Attendu que ce projet « de type privé » ne couvre que .5 km sur les 16 km de notre territoire, 20 résidences sur 275, sans compter les résidences secondaires, que parmi les 20 résidences concernées, 6 d'entre elles sont conformées, qu'il ne reste à régler que 12 résidences et deux chalets, que ce sujet traîne depuis 1996, sans que ces propriétaires concernés ne fussent contraints de se conformer au même titre que tous les autres citoyens de notre Municipalité;

Attendu que 300 000 \$ en 1996 aurait suffi pour régler cette situation;

Attendu que les coûts actuels proposés nous semblent disproportionnés par rapport aux besoins réels et actuels;

Attendu qu'il existe dans le domaine des eaux usées, des entreprises sérieuses et spécialisées, dont l'efficacité des techniques utilisées, sont reconnues, (voir la dernière en liste Tech Aqua, qui emploie plus de 2 000 personnes à travers le monde, dont faisait mention le Soleil du dimanche 25 juillet, page 20);

Attendu que Madame la Mairesse appuyée de cinq de ses conseillers refusent de répondre aux questions écrites et verbales lors d'assemblées régulières au sujet du système d'égout imminent;

Attendu qu'aucune de nos propositions, concernant ce projet, n'est retenue, étudiée et discutée démocratiquement;

Attendu que ce bout de tuyau ne règle en rien les eaux usées pour l'ensemble des citoyens de notre territoire;

Attendu que le manque évident d'écoute, d'information et de transparence a de quoi rendre les citoyens et citoyennes inquiets;

Attendu qu'un seul projet déposé par le Conseil en matière d'eaux usées soulève une injustice sociale inacceptable;

Attendu que seul les 20 propriétaires auront droit de parole lors de l'assemblée extraordinaire;

En conséquence, il est proposé par Roger Simard de faire une pause, afin d'être en mesure de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Saint-François en matière d'eaux usées.

Résultat du vote :

1 en faveur,

5 contre.

La proposition est rejetée à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

c) Côte chemin du Quai

Madame Lina Labbé, mairesse, informe le Conseil et les citoyens présents que des démarches sont en cours pour donner suite à un signalement d'éboulis de pierre au printemps 2010 dans le talus de la côte du chemin du Quai.

d)

Item 13 Période de questions.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h et se termine à 21 h 15 pour une période de 15 minutes.

010-067

Item 14 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion il est 21 h 15.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.